



# Coordonnateur SPS - Changement de niveau 2 vers niveau 1 - Phase conception

## Durée

**49.00** Heures  
**7** Jours

**Référence**  
**STD-SPSCHAN1**

## Pré Requis

Pour la phase Conception le candidat doit justifier d'une expérience de 5 ans en architecture, ingénierie ou Maîtrise d'Oeuvre. Les candidats à ce stage devront avoir des aptitudes à prendre en charge des chantiers de grande importance.

## Public Concerné

Personnes souhaitant exercer la fonction de Coordonnateur SPS sur des opérations de 2ème et 3ème catégorie en phases Conception et Réalisation et 1ère catégorie en phase Conception.

## Objectifs :

Le stagiaire peut exercer la fonction de CSPS sur des opérations de 2ème et 3ème catégorie en phases Conception et Réalisation et 1ère catégorie en phase Conception.

A l'issue de la formation, le stagiaire a acquis les connaissances et les savoir-faire professionnels qui lui permettent de mettre en œuvre les compétences pour exercer la fonction de coordonnateur SPS niveau 1 en phase Conception.

## Le + métier :

Lors de l'inscription, le Centre de formation valide le dossier de candidature par une analyse documentaire et un entretien vérifiant les connaissances générales et l'expérience professionnelle conformément aux exigences de l'arrêté du 26 décembre 2012.

## Contenu

### MODULE SPECIALISATION CONCEPTION

- La coordination en phase conception,
- Etude de cas

### MODULE COMPLEMENTAIRE LIE AUX PARTICULARITES DES OPERATIONS DE PREMIERES CATEGORIES

- Le C.I.S.S.C.T.

## Moyens pédagogiques

- Exposés et exercices en sous-groupes suivant des pédagogies actives.
- Entraînement à la prise de parole en public, à l'écoute et l'argumentation.
- Etudes de cas visant à approfondir les bonnes pratiques.
- Formateur qualifié, détenteur d'une attestation de compétence délivrée par l'OPPBTB.

## Modalités d'évaluation

Une évaluation a lieu en continu sous forme de QCM, exercices, études de cas et mises en situation.

L'évaluation professionnelle par un jury indépendant selon le référentiel de formation de l'annexe II de l'arrêté du 26 décembre 2012 est réalisée en fin de formation.

Cette formation est sanctionnée par une Attestation de compétences de Coordonnateur SPS de Niveau 1 en Conception.